

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL654 (Rect)

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 7, après les mots :

« d'exécution »,

insérer le mot :

« forcée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.